

Journée Des Peintres De Loix - 15 Août 2010

Règlement du Concours

ART.1- La journée des peintres de Loix est un concours de peinture et de dessin ouvert à tous les peintres, professionnels et amateurs.

ART.2- Le but de la journée est de réaliser une œuvre sur la commune de Loix.

ART.3- Toutes les disciplines sont admises : huile, aquarelle, gouache, fusain, dessin...

ART.4- Le format est libre avec une surface maximale de 1m².

ART.5- Une participation financière de 50 € est demandée pour tout artiste désirant vendre ses toiles. Ce montant donne droit à un emplacement d'environ 4mètres sur 2m et place l'artiste dans la catégorie Professionnel. L'inscription est gratuite pour les peintres désirant participer au concours sans faire commerce de leurs œuvres ce qui place l'artiste dans la catégorie Amateur.

ART.6- Les participants se présentent à l'accueil, place de l'église, à partir du dimanche 15 Août au matin, 8H30, pour faire tamponner un ou plusieurs supports vierges.

ART.7- Une seule œuvre tamponnée par participant est admise à concourir. Elle doit être signée et sera exposée sur la Place du Marché à 17H00 au plus tard pour permettre les votes du public et du jury.

ART.8- Seuls les peintres s'étant vu attribuer un numéro par l'Office de Tourisme peuvent faire l'objet des votes du public et du jury.

Art.9- Cinq prix seront attribués pour une valeur totale de 3000 euros:

- Prix du Jury Aquarelle catégorie Professionnels : 600 €
- Prix du Jury Autres techniques (huile, acrylique ...) catégorie Professionnels : 600 €
- Prix du Jury Aquarelle catégorie Amateurs : 600 €
- Prix du Jury Autres techniques (huile, acrylique ...) catégorie Amateurs : 600 €
- Prix du Public : 600 €

ART.10- La remise des prix a lieu le dimanche 15 Août à partir de 18H30, pensez à apporter votre chevalet pour faciliter l'exposition de votre travail.

ART.11- Les œuvres participant au concours ne peuvent être négociées avant la proclamation du palmarès.

ART.12- Les gagnants des prix acceptent de céder leurs œuvres ainsi que les droits à l'Office de Tourisme. Ces toiles seront accrochées dans les locaux de l'Office de Tourisme et serviront à la réalisation d'affiches.

ART.13- Toute vente / exposition effectuée par un artiste n'ayant pas choisi l'inscription à 50€ sera sanctionnée.

ART.14- Les artistes désireux de vendre leurs toiles sans participer au concours devront s'installer sur la Place du Marché.

ART.15- Chaque participant ou exposant est responsable de ses œuvres et de son matériel pendant toute la durée de la Journée des Peintres, à charge pour lui, s'il le désire, de contracter une assurance.

ART.16- L'Office de Tourisme se réserve le droit de modifier les lieux d'exposition s'il juge que les conditions ne sont pas remplies pour son bon déroulement.

Journée Des Peintres

Loix – Dimanche 15 Août 2010

Bulletin d'inscription

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Emplacement souhaité (sous réserve de disponibilité) :

Technique utilisée :

- Participation au concours sans vente ni exposition : gratuit, vous concurrez dans la catégorie Amateurs.
- Participation au concours, exposition et vente : 50 euros, vous concurrez dans la catégorie Professionnels.
- Exposition et vente sans peindre (Place du Marché) : 50 euros

Je joins un chèque pour le règlement (encaissé après la manifestation)

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement du concours et j'accepte de me conformer aux termes de ce règlement lors de la Journée des Peintres du Dimanche 15 Août 2010 à Loix.

Date :

Signature :

A retourner à L'Office de Tourisme de Loix, Place du Marché 17111 Loix, accompagné de votre chèque d'inscription libellé à l'ordre de l'Office de Tourisme, l'attribution des places se fait par ordre de réception de vos réponses et sous réserve des disponibilités.